

PERFECTIONNEMENT « SECRÉTAIRES/ASSISTANT(E)S DE SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE OU D'ESPACES DE RENCONTRE »

Ce perfectionnement se propose de mettre l'accent, par une journée entièrement dédiée, sur la gestion de l'agressivité et de la violence auxquels les professionnels peuvent être confrontés au travers de partage d'expériences mais également de jeux de rôles.

Au cours de ce perfectionnement, l'accent sera mis sur le renforcement des compétences liées à l'accueil des familles et à la fonction de secrétaire ou d'assistant(e). Il doit permettre d'actualiser les connaissances sur l'environnement réglementaire et d'approfondir sa connaissance sur la gestion de l'agressivité et de la violence.

PREMIÈRE PARTIE

28 juin 2021 - D. CHIRON*

- Évolution des cadres législatifs et réglementaires : référentiel, financements, expérimentations, ...
- R.G.P.D., base numérique, confidentialité des informations et protection des données.

DEUXIÈME PARTIE

29 juin 2021 - C. BONNELLE*

- Gérer l'agressivité et la violence : au téléphone, dans le service, ...
- Identifier les conséquences sur sa pratique professionnelle à travers l'analyse de sa pratique.

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances dans le cadre législatif et réglementaire ;
- Revenir sur l'évolution des fonctions des secrétaires et assistant(e)s ;
- Identifier les conduites à tenir face à l'agressivité et à la violence.

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

Adhérents Fenamef : 420€
Non-adhérents Fenamef : 550€

Dates et lieu

28 et 29 juin 2021
Paris (75)

Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

*sous réserve de modification

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de chaque session de formation, un questionnaire d'évaluation est remis au stagiaire.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
 - Fenamef - 2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
 - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.

FORMATEURS/INTERVENANTS

* sous réserve de modifications

Bruno BAUMLEN, Directeur de l'association Résonances Médiations (13), membre du Bureau de la Fenamef

Claire BONNELLE, Médiatrice Familiale, formatrice et intervenante en A.P.P. (26)

Virginie CALTEAU-PERONNET, Médiateur Avocat agréée CNMA Barreau de Paris - titulaire du DEMF Certified Transformative Mediator (ISCT, USA) - formateur et analyseur de pratique

Cécile CHAMARD, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

Didier CHIRON, Ancien Directeur de services de l'AREAMS (85), membre du Bureau de la Fenamef

Alice DALAINE, Psychologue clinicienne et coordinatrice d'un Espace de Rencontre

Françoise DUCHÂTEAU, Médiatrice Familiale et formatrice - gérontologie

Carole DUPUY, Responsable des formations juridiques à l'I.R.T.S. Normandie-Caen

Abdelali EL OUARDI, Psychologue clinicien à l'association IMPULSION 54

Catherine FROGER, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

Catherine GASSEAU, Médiatrice Familiale, ancienne directrice de l'association Résonances (13)

Marc JUSTON, Magistrat honoraire, ancien Juge aux Affaires Familiales, membre du Haut Conseil, de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

Sabrina LOISON, Conseillère technique au CRIAS (69)

Jérôme PRÉVOT, Directeur de l'Association Aurélie Finance (54), médiateur familial et vice-président de la Fenamef

Gérard RIBES, Médecin, psychiatre et praticien hospitalier

Stéphanie VAUTIER, Directrice de l'association IMPULSION 54, médiatrice familiale

Isabelle VINCENT, Formatrice, consultante

Sylvain VISEUR, Directeur de l'association Espace Médiation (35)

RENSEIGNEMENTS ET BULLETINS D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :

www.fenamef.asso.fr

par tél. : 02 31 46 87 87 ou mail : contact@fenamef.asso.fr

Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux

2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

Tél. : 02 31 46 87 87 - Mail : contact@fenamef.asso.fr - Site : www.fenamef.asso.fr

Mise en page : Fenamef